

<https://pierrealainmillet.fr/L-effort-maintenu-de-la-ville-pour-la-programmation-sociale>



conseil municipal du 2 février 2026

L'effort maintenu de la ville pour la programmation sociale dans les quartiers

- Interventions - Conseil Municipal -



Date de mise en ligne : mardi 3 février 2026

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Certains s'en rappellent, nous avions décidé en 2024 d'accompagner l'extension des quartiers prioritaires avec une très forte augmentation de notre contribution aux actions de la programmation sociale, presque un doublement, portant l'effort à 248 000€. Nous l'avons maintenu en 2025 et dans ce budget 2026 et c'est dans cet effort que nous délibérons ce jour sur une première liste de subventions pour 36 actions pour un montant de 182 850 € dans cette première délibération complétée des subventions supérieures à 23000€ dans les délibérations suivantes, 25 000€ pour la mission locale, 36 650€ pour les centres sociaux des minguettes, pour un total donc de 244 500€.

Ces actions s'inscrivent dans les enjeux de la convention locale d'application de Vénissieux 2024-2030 « Construire l'égalité républicaine pour toutes et tous », signée par tous les partenaires dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030. En 2025, l'état après beaucoup d'aleas, gel puis dégel, avait maintenu sa participation pour Vénissieux. Ce ne sera sans doute pas le cas cette année, car le PLF2026 accorde finalement 636,7 M€ à la politique de la ville, en recul de 16,3 M€, une baisse qui semble légère, mais dont les conséquences sont difficiles à évaluer puisque certaines dépenses comme les cités éducatives sont figés par des engagements pluri-annuels.

Le délégué du préfet nous a proposé d'établir une liste d'action prévoyant une baisse de 11%, mais ce pourrait être pire au final. Il faut savoir que pour la programmation quartiers d'été, qui complète la programmation sociale, l'état baisse ses crédits de 75% ce qui revient à mettre en cause l'essentiel des actions. J'ai d'ailleurs sollicité les élus à la politique de la ville de la métropole pour proposer une réaction commune.

Le maire vous propose d'engager tout ce qui peut l'être de notre part, et de laisser la décision finale à l'état pour le reste, nous n'avons pas vocation à compenser ses éventuelles baisses de financement.

Le tableau de programmation en annexe 1 de cette délibération récapitule les projets et les subventions retenues par la ville de Vénissieux pour un total donc de 182 850€. Il est complété en annexe 2 du tableau des actions dont la ville est maître d'ouvrage pour un total de 429 228€ et pour lesquelles elle sollicite des participations auprès de l'État pour un montant de 100 000€.

Toutes ces subventions se font sur des projets identifiés et évaluables en termes de public touché, de qualité de l'action, d'insertion dans les objectifs de la politique de développement social des quartiers. Elles sont justifiées par un compte-rendu annuel, quantitatif, qualitatif et financier et un suivi assuré par l'équipe projet du GPV.

En résumé, ces actions représentent 75 240€ pour l'emploi et l'insertion, 33 100€ pour la culture, 29 500 pour l'éducation et la jeunesse, 24 000€ pour l'habitat et le développement durable, 21 000€ pour le lien social. Les actions ville pour lesquelles nous sollicitons des subventions sont l'atelier santé ville, le fonds de projet associatif, le jardin d'insertion de l'envol, et les chargés de développement de l'équipe GPV.

Permettez-moi de redire l'importance de ces actions pour les habitants, la qualité et l'engagement des associations qui les portent et de remercier l'équipe GPV qui pilote et accompagne les 28 acteurs qui les font vivre.